

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DE L'HÔTEL DE VILLE, LE 7 NOVEMBRE 2016

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **DEMANDES VERBALES**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Séance ordinaire du 17 octobre 2016
5. **GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 5.1 Liste des chèques – approbation
 - 5.2 Mandat d'audit – exercice financier 2016
 - 5.3 Domaine Asselin, chemin de la Rivière – lots 5 745 478 et 5 745 479 – ventes
 - 5.4 Règlement d'emprunt numéro 1149-2016 concernant les travaux relatifs au bouclage du réseau d'aqueduc (rang Sainte-Julie) – emprunt temporaire
 - 5.5 Journalière manœuvre saisonnière – madame Josée Constant – permanence
 - 5.6 Église de Notre-Dame-des-Prairies – salles de toilettes – mandat
 - 5.7 225, boulevard Antonio-Barrette – services professionnels – mandat
 - 5.8 132, boulevard Antonio-Barrette – services professionnels – mandat
 - 5.9 Travaux de réaménagement à la Résidence des Prairies – Gilles Malo inc. – certificat de paiement no 1
 - 5.10 Travaux de réaménagement à la Résidence des Prairies – Arcand-Laporte-Klimpt, architectes – honoraires
 - 5.11 Prudent – mise à jour du plan de mesures d'urgence – honoraires
6. **TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Fourniture de chlorure de sodium – soumissions – adjudication
 - 6.2 Pavage sur une section de l'avenue Pierre et sur les rues Chevrette, Bertrand et Arnault – Les Services exp inc. – honoraires
 - 6.3 Domaine Asselin – Castonguay Robitaille Harnois – honoraires
7. **URBANISME / PERMIS ET INSPECTIONS**
 - 7.1 Adoption finale – règlement numéro 1167-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 (zone R-1 281, rue Audrey – usages)
Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme :
 - 7.2 dérogation mineure numéro 2016-00503
 - 7.3 dérogation mineure numéro 2016-00504
 - 7.4 dérogation mineure numéro 2016-00505
 - 7.5 Demande d'autorisation à la CPTAQ – lot 4 925 053 – chemin no 19

- 8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**
- 8.1 Maison des Jeunes Café-Rencontre – contribution financière – animateur
- 8.2 Comité régional d'éducation pour le développement international de Lanaudière (CRÉDIL) – contribution financière
- 8.3 Opération Nez rouge Joliette - De Lanaudière – contribution financière
- 9. ENVIRONNEMENT ET PARCS**
- 9.1 Hydro Météo inc. – honoraires
- 10. LOISIRS ET SAINES HABITUDES DE VIE**
- 10.1 Programmation de loisirs – hiver 2017
- 10.2 Programme « Famille au jeu » – subvention
- 10.3 Recommandation de la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie – billets et sortie aux Super Glissades Saint-Jean-de-Matha
- 10.4 Soccer – tarification 2017
- 10.5 Club de patinage de Crabtree – tarification 2016-2017
- 10.6 Gymnastique – contribution municipale
- 10.7 Ski et planche à neige – Val Saint-Côme
- 10.8 Fête nationale 2017 – kiosque de nourriture et boissons
- 10.9 Demande de contribution municipale – sport élite
- 11. DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET COMMUNICATIONS**
- 11.1 Programmation culturelle – hiver 2017 – ajouts
- 11.2 Travaux d'amélioration au carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies (église)
- 11.3 Bourse Rideau 2017 – participation
- 11.4 Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de Lanaudière – contribution
- 11.5 Services Web – mandat
- 12. AUTRES SUJETS**
- 13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sont présents :

madame Nicole Chevalier, mairesse suppléante
madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie
monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain
madame Suzanne Dauphin, conseillère, quartier Bocage
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi
monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame

Absence motivée :

monsieur Alain Larue, le maire

Participent également à cette séance, madame Marie-Andrée Breault, monsieur Carol Henri et madame Sylvie Malo, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse suppléante Nicole Chevalier ouvre la séance à 20 h.

478-11-2016

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

3. DEMANDES VERBALES

Aucune demande verbale n'est soumise au conseil municipal.

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

479-11-2016

4.1 Séance ordinaire du 17 octobre 2016

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 octobre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 octobre 2016 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

480-11-2016

5.1 Liste des chèques – approbation

IL est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 27 octobre au 7 novembre 2016 inclusivement et totalisant une somme de 277 939,51 \$.

481-11-2016

5.2 Mandat d'audit – exercice financier 2016

ATTENDU QUE DCA comptable professionnel agréé inc. a déposé une offre de services afin d'agir à titre d'auditeur indépendant pour la vérification de l'exercice 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

D'accorder un mandat à DCA comptable professionnel agréé inc. pour agir à titre d'auditeur indépendant pour la vérification de l'exercice 2016, le tout selon l'offre de services datée du 20 octobre 2016 prévoyant des honoraires de 14 500 \$, taxes en sus.

482-11-2016

5.3 Domaine Asselin, chemin de la Rivière – lots 5 745 478 et 5 745 479 – ventes

ATTENDU QU'aux termes de la résolution numéro 329-07-2016, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a autorisé la vente de terrains ayant front sur le chemin de la Rivière dans le Domaine Asselin à monsieur Stéphane Lefebvre d'une part et à madame Reine Bousquet et monsieur Jacques Bousquet d'autre part;

ATTENDU les projets de contrat préparés par Me André Cantin, notaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QUE la Ville accepte de vendre des terrains ayant front sur le chemin de la Rivière dans le Domaine Asselin, soit le lot CINQ MILLIONS SEPT CENT QUARANTE-CINQ MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (5 745 478) à monsieur Stéphane Lefebvre et le lot CINQ MILLIONS SEPT CENT QUARANTE-CINQ MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-NEUF (5 745 479), à madame Reine Bousquet et monsieur Jacques Bousquet, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette, le tout selon les conditions établies dans le projet de contrat préparé par Me André Cantin, notaire.

QUE monsieur Alain Larue, maire, et/ou, en son absence ou incapacité, madame Suzanne Dauphin, conseillère, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, soient autorisés à signer l'acte de d'acquisition/de vente et tout document donnant plein effet à la présente résolution.

5.4 Règlement d'emprunt numéro 1149-2016 concernant les travaux relatifs au bouclage du réseau d'aqueduc (rang Sainte-Julie) – emprunt temporaire

483-11-2016

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a adopté le règlement numéro 1149-2016 décrétant l'exécution de travaux de bouclage du réseau d'aqueduc dans le secteur de développement domiciliaire du Domaine des Prés et rang Sainte-Julie;

ATTENDU QUE ledit règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 6 octobre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

D'autoriser un emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins de Joliette d'une somme n'excédant pas 100 % de l'emprunt autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en vertu du règlement numéro 1149-2016;

DE faire cet emprunt selon les termes de l'entente de services bancaires en vigueur entre la Caisse Desjardins de Joliette et la Ville;

QUE monsieur Alain Larue, maire, et/ou, en son absence ou incapacité, madame Suzanne Dauphin, conseillère, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document requis ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

484-11-2016

5.5 Journalière manœuvre saisonnière – madame Josée Constant – permanence

ATTENDU QUE, selon les termes de la résolution numéro 215-05-2016, madame Josée Constant a été embauchée au poste de journalière manœuvre saisonnière du service des travaux publics le 24 mai 2016;

ATTENDU QU'en vertu de la convention collective actuellement en vigueur, madame Constant était soumise à une probation de 120 jours travaillés;

ATTENDU QUE ladite période de probation prendra fin le 17 novembre 2016 et que madame Constant a répondu de manière satisfaisante aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QU'à la fin de la période de probation, madame Josée Constant obtienne sa permanence et qu'elle soit désignée comme journalière manœuvre saisonnière au service des travaux publics de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

QUE les conditions d'emploi de madame Constant soient celles fixées à la convention collective actuellement en vigueur.

485-11-2016

5.6 Église de Notre-Dame-des-Prairies – salles de toilettes – mandat

IL est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE retenir Gilles Malo inc. pour procéder à l'aménagement de salles de toilettes à l'Église de Notre-Dame-des-Prairies, le tout selon l'offre de services déposée qui prévoit des coûts de 23 705,92 \$;

QUE cette dépense soit financée à même le fonds de roulement sur une période de dix ans.

486-11-2016

5.7 225, boulevard Antonio-Barrette – services professionnels – mandat

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a, aux termes de la résolution numéro 390-09-2016, mandaté Arcand-Laporte-Klimpt architectes afin de procéder aux travaux de réaménagement de hôtel de ville actuel situé au 225, boulevard Antonio-Barrette;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter des travaux à l'offre de services initiale de Arcand-Laporte-Klimpt;

ATTENDU QUE Arcand-Laporte-Klimpt a déposé une nouvelle offre de services en ce sens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

D'accorder un mandat supplémentaire à Arcand-Laporte-Klimpt pour procéder aux travaux de réaménagement de hôtel de ville actuel situé au 225, boulevard Antonio-Barrette selon l'offre de services datée du 26 octobre 2016 qui prévoit des honoraires supplémentaires de 8 600 \$, taxes en sus.

5.8 132, boulevard Antonio-Barrette – services professionnels – mandat

487-11-2016

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a, aux termes de la résolution numéro 270-06-2016, mandaté WSP Canada inc. afin de préparer les plans et devis et effectuer surveillance des travaux des volets mécaniques et électriques dans le cadre du réaménagement du futur hôtel de ville qui sera situé au 132, boulevard Antonio-Barrette;

ATTENDU QUE l'offre de services initiale de WSP Canada inc. était basée sur une partie de cet immeuble alors que les travaux désirés devaient s'étendre à son ensemble;

ATTENDU QUE WSP Canada inc. a déposé une nouvelle offre de services en ce sens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

D'accorder un mandat supplémentaire à WSP Canada inc. pour procéder à la préparation des plans et devis et effectuer la surveillance des travaux des volets mécaniques et électriques se rapportant à l'ensemble du 132, boulevard Antonio-Barrette, et particulièrement de revoir la conception de la ventilation de cet immeuble, le tout selon l'offre de services datée du 27 octobre 2016 qui prévoit des honoraires supplémentaires de 10 000 \$, taxes en sus.

5.9 Travaux de réaménagement à la Résidence des Prairies – Gilles Malo inc. – certificat de paiement no 1

488-11-2016

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Gilles Malo inc. l'exécution de travaux dans le cadre du réaménagement de certains locaux de la Résidence des Prairies;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Jocelyn Thomas, architecte de Arcand Laporte Klimpt, et que ce dernier émet le certificat de paiement no 1 et en recommande le paiement dans sa lettre du 27 octobre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE payer à Gilles Malo inc. la somme de 6 919,55 \$, cette dépense étant imputable aux règlements numéros 1054-2013 et 1065-2013.

5.10 Travaux de réaménagement à la Résidence des Prairies – Arcand-Laporte-Klimpt, architectes – honoraires

489-11-2016

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Arcand-Laporte-Klimpt, architectes, relativement à l'aménagement de certains locaux à la Résidence des Prairies et que cette dernière produit sa note d'honoraires professionnels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE payer à Arcand-Laporte-Klimpt, architectes, la somme de 1 573,14 \$, cette dépense étant imputable aux règlements numéros 1054-2013 et 1065-2013.

5.11 Prudent – mise à jour du plan de mesures d'urgence – honoraires

490-11-2016

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Prudent dans le cadre de la mise à jour de son plan de mesures d'urgence, et que cette dernière produit ses notes d'honoraires professionnels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE payer à Prudent les honoraires professionnels totalisant 6 122,42 \$, soit :

Facture numéro 8720	5 145,13 \$
Facture numéro 8739	977,29 \$

6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Fourniture de chlorure de sodium – soumissions – adjudication

491-11-2016

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées en ce qui a trait à la fourniture de chlorure de sodium pour la saison hivernale 2016-2017;

ATTENDU QUE trois soumissions ont été déposées et ouvertes publiquement le 26 octobre 2016, à savoir :

Compass minerals Canada corp.	76 003,64 \$
K+S Sel Windsor ltée	77 383,58 \$
Cargill limitée	83 978,32 \$

ATTENDU la recommandation du 31 octobre 2016 de monsieur Serge Adam, directeur des services techniques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

D'adjuger à Compass minerals Canada corp. le contrat pour la fourniture de chlorure de sodium pour la saison hivernale 2016-2017, ladite compagnie ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 76 003,64 \$.

6.2 Pavage sur une section de l'avenue Pierre et sur les rues Chevrette, Bertrand et Arnault – Les Services exp inc. – honoraires

492-11-2016

ATTENDU QUE des factures d'honoraires professionnels sont produites par Les Services exp inc. dans le cadre des travaux de pavage effectués sur une section de l'avenue Pierre et sur les rues Chevrette, Bertrand et Arnault;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Francis Lacasse, ingénieur de Beaudoin Hurens, et que ce dernier en recommande le paiement dans sa lettre du 17 octobre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE payer à Les Services exp inc. les honoraires professionnels au montant de 725,20 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1139-2015, soit :

Facture numéro 337098	1 897,95 \$
Facture numéro 338662	(1 172,75 \$)

6.3 Domaine Asselin – Castonguay Robitaille Harnois – honoraires

493-11-2016

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de l'étude Castonguay Robitaille Harnois, arpenteurs-géomètres, pour procéder à une opération cadastrale dans le cadre de la municipalisation des rues du Domaine Asselin et que cette dernière produit sa note d'honoraires professionnels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE payer à Castonguay Robitaille Harnois, arpenteurs-géomètres, la somme de 4 540,64 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 953-2009.

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTIONS

7.1 Adoption finale – règlement numéro 1167-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 (zone R-1 281, rue Audrey – usages)

494-11-2016

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, la version finale du règlement numéro 1167-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990, tel qu'amendé, afin de modifier la grille des usages et normes de la zone R-1 281 afin d'ajouter la norme spéciale 3.5.2.14 permettant les logements accessoires dans les habitations unifamiliales, bifamiliales, trifamiliales et multifamiliales;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent avoir lu cette version dudit règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

D'adopter la version finale du règlement numéro 1167-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 (zone R-1 281, rue Audrey – usages), sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

7.2 Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme – dérogation mineure numéro 2016-00503

495-11-2016

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée par madame France Loranger pour la propriété portant le numéro de lot 4 927 389 située au 34, avenue des Lilas;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet de permettre le futur agrandissement du bâtiment principal de 21' x 11' 6" en cour arrière qui serait situé à 7,16 mètres (23.5 pieds) de la ligne de lot arrière plutôt qu'à 8 mètres (26.25 pieds) minimum tel que régi au règlement de zonage numéro 300-C-1990;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2016-00503 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

QUE la dérogation mineure numéro 2016-00503 soit acceptée.

7.3 Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme – dérogation mineure numéro 2016-00504

496-11-2016

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Richard Roberge pour la propriété portant le numéro de lot 4 925 905 située au 155, rue Gauthier nord;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet de permettre 1- le maintien du bâtiment principal existant qui est situé à 1,31 mètre (4.29 pieds) de la ligne de lot latérale droite plutôt qu'à 1,5 mètre (4.92 pieds) minimum et 2- le maintien de la remise à jardin qui est située à environ 0,5 mètre (1.64 pied) de l'abri d'auto et du bâtiment principal plutôt qu'à 2 mètres (6.56 pieds) minimum respectivement tel que régi au règlement de zonage numéro 300-C-1990;

ATTENDU QUE le bâtiment principal est construit à cet endroit depuis 1965 approximativement;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2016-00504 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

QUE la dérogation mineure numéro 2016-00504 soit acceptée.

7.4 Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme – dérogation mineure numéro 2016-00505

497-11-2016

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Robert Coughlin pour la propriété portant le numéro de lot 4 925 861 située aux 69 à 71, rue Roy;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet de permettre 1- le maintien du bâtiment principal existant qui est situé à 1,98 mètre (6.5 pieds) de la ligne de lot latérale droite plutôt qu'à 2 mètres (6.56 pieds) minimum et 2- le maintien de la remise à jardin existante qui est située à 0,29 mètre (0.95 pied) de la ligne de lot arrière et à 0,43 mètre (1.41 pied) de la ligne de lot latérale gauche plutôt qu'à 1 mètre (3.28 pieds) minimum respectivement tel que régi au règlement de zonage numéro 300-C-1990;

ATTENDU QUE le bâtiment principal est érigé à cet endroit depuis 1963 approximativement;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2016-00505 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

QUE la dérogation mineure numéro 2016-00505 soit acceptée.

7.5 Demande d'autorisation à la CPTAQ – lot 4 925 053 – chemin no 19

498-11-2016

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies reçoit favorablement une demande de monsieur Daniel Farah aux fins d'obtenir de la Commission de protection du territoire agricole du Québec une autorisation pour l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot 4 925 053, du cadastre du Québec, totalisant 2 354,6 mètres² en superficie;

ATTENDU QUE l'objectif de cette demande est de permettre à monsieur Farah d'effectuer l'augmentation de la superficie de sa propriété sans toutefois y ériger une construction, lequel est propriétaire du lot 4 925 052 en front du chemin no 19 qui bénéficie de droits acquis en vertu de l'article 101 de la *Loi sur la protection et des activités agricoles* et sur lequel lot est érigée une habitation unifamiliale isolée portant le numéro civique 6 dudit chemin no 19;

ATTENDU QU'aucun des critères obligatoires de décision de la Commission énumérés à l'article 62 de ladite loi à l'égard de cette demande n'est applicable compte-tenu que ce lot n'est pas exploité et exploitable et compte-tenu de la morphologie accidentée du terrain visé;

ATTENDU QUE ce lot n'est actuellement pas utilisé à des fins agricoles et qu'il ne sera pas utilisé pour l'érection d'une nouvelle construction mais plutôt pour augmenter la superficie du terrain de monsieur Farah;

ATTENDU QUE la présente demande ne contrevient pas aux dispositions du règlement de zonage numéro 300-C-1990 de la Ville;

ATTENDU QUE le lot visé par cette demande est situé à l'intérieur de la zone agricole A-1 130 du règlement de zonage numéro 300-C-1990 de la Ville et que l'usage résidentiel est autorisé à l'intérieur de la dite zone;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies appuie la demande d'autorisation de monsieur Daniel Farah auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec à des fins d'aliénation, de lotissement et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot 4 925 053, du cadastre du Québec, totalisant 2 354,6 mètres² en superficie, tel qu'illustré au plan préparé par monsieur Claude Labrecque, arpenteur-géomètre, minute 7 776, dossier 5 651, daté du 13 octobre 2016.

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

8.1 Maison des Jeunes Café-Rencontre – contribution financière – animateur

499-11-2016

ATTENDU QUE la Maison des jeunes Café-Rencontre 12-17 inc. sollicite de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies la reconduction de sa contribution financière pour le salaire de l'animateur du samedi pour la période du 19 juin au 17 septembre 2016;

ATTENDU la recommandation du 24 octobre 2016 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du service des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

D'accorder une aide financière à la Maison des jeunes Café-Rencontre 12-17 inc. d'un montant de 1 840,32 \$ représentant 60 % du salaire de l'animateur engagé par l'organisme au cours de la période du 19 juin au 17 septembre 2016.

8.2 Comité régional d'éducation pour le développement international de Lanaudière (CRÉDIL) – contribution financière

500-11-2016

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été déposée par le Comité régional d'éducation pour le développement international de Lanaudière (CRÉDIL) dans le cadre de son projet de clinique juridique en droit à l'immigration;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies juge opportun de soutenir financièrement cet organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

D'accorder une aide financière d'un montant de 200 \$ au CRÉDIL, en soutien financier à l'organisation pour son projet de clinique juridique en droit à l'immigration, et ce conditionnellement au démarrage dudit projet.

8.3 Opération Nez rouge Joliette - De Lanaudière – contribution financière

501-11-2016

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été déposée par Opération Nez rouge Joliette - De Lanaudière dans le cadre de sa 29^e campagne régionale;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies juge opportun de soutenir financièrement cet organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

D'accorder une aide financière d'un montant de 100 \$ à Opération Nez rouge Joliette - De Lanaudière, en soutien financier à l'organisation de sa 29^e campagne régionale.

9. ENVIRONNEMENT ET PARCS

9.1 Hydro Météo inc. – honoraires

502-11-2016

ATTENDU QU'une facture d'honoraires professionnels est produite par Hydro Météo inc. pour la surveillance et les prévisions météorologiques, ainsi que pour la plate forme S.O.S. hydro pour la période de novembre 2016 à octobre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE payer à Hydro Météo inc. la somme de 11 451,46 \$.

10. LOISIRS ET SAINES HABITUDES DE VIE

10.1 Programmation de loisirs – hiver 2017

503-11-2016

ATTENDU QUE la programmation de loisirs – hiver 2017 élaborée par le service des loisirs et des saines habitudes de vie été présentée aux membres de la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie et qu'ils en recommandent l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

D'APPROUVER les programmations de loisirs et pour le Centre multisport pour l'hiver 2017 telles que présentées et d'autoriser l'embauche du personnel mentionné pour chacune des activités plus bas décrites, à savoir :

PROGRAMMATION HIVER 2017

Tous petits

ACTIVITÉ	DÉPENSES
Danse créative 4 ans et +	Professeur : École de danse symbiose
Début le 28 janvier 2017	10 cours X 40 \$ = 400,00 \$
10 cours	Frais d'admin 5 % = 20,00 \$
Min : 8 Max : 10	Total : 420,00 \$
Patin pour débutant 3-6 ans	Professeur : Para's'cool
Début le 29 janvier 2017	1 enfant X 60 \$ = 60,00 \$
5 cours	Frais d'admin 5% = 3,00 \$
Min : 8 Max : 10	TOTAL : 63,00 \$
	Total avec taxes : 66,14 \$

Parents-enfants

ACTIVITÉ	DÉPENSES
Cardio traîneau NOUVEAUTÉ	Professeur : En Corps
Début le 29 janvier 2017	1 parent. X 56 \$ = 56,00 \$
8 cours	Frais d'admin. 5 % = 2,80 \$
Min : 8 duos Max : 15 duos	Total : 58,80 \$
L'hiver c'est hockey! 5-12 ans	Professeur : Para's'cool
Début le 1 ^{er} février 2017	1 duo X 60 \$ = 60,00 \$
8 cours	Frais d'admin 5% = 3,00 \$
Min : 5 duos Max : 11 duos	TOTAL : 63,00 \$
	Total avec taxes : 66,14 \$

L'hiver c'est hockey! 5-12 ans	Professeur : Para's'cool 1 enfant X 45 \$ = 45,00 \$ Début le 1 ^{er} février 2017 8 cours *Enfant supplémentaire Total avec taxes :	Frais d'admin 5% = 2,25 \$ TOTAL : 47,25 \$ 49,61 \$
Pirouette et Cabriole 1-3 ans	Professeure : À confirmer 6 h X 40 \$ = 240,00 \$ Début le 29 janvier 2017 6 cours Min : 8 duos Max : 15 duos Total :	A.S. = 38,40 \$ Frais d'admin. 5% = 13,92 \$ 292,32 \$
Yoga avec bébé 2-8 mois	Professeure : Sophie Desjardins 8 h X 50,45 \$ = 403,60 \$ Début le 31 janvier 2017 8 cours Min : 8 duos Max : 10 duos Total avec taxes :	Frais d'admin 5% = 20,18 \$ TOTAL : 423,78 \$ 444,90 \$
Yoga parent-enfant 3-6 ans	Professeure : Sophie Desjardins 6 h X 50,45 \$ = 302,70 \$ Début le 12 février 2017 6 cours Min : 8 duos Max : 10 duos Total avec taxes :	Frais d'admin 5% = 15,15 \$ TOTAL : 303,80 \$ 318,95 \$

Enfants du primaire

ACTIVITÉ	DÉPENSES	
Ateliers d'anglais maternelle et 1^{ère} année	Professeur : Solution apprentissage 8 h X 50 \$ = 400,00 \$ Début le 2 février 2017 8 cours Min : 8 Max : 8 Total :	Frais d'admin 5 % = 20,00 \$ 420,00 \$
Auto-défense Krav Maga 5-12 ans	Professeur : Lucien Crelier – C.E.I Joliette 1 part. X 58 \$ = 58,00 \$ Début le 7 février 2017 8 cours Min : 8 Max : 20 Total :	Frais d'admin 5% = 2,90 \$ 60,90 \$
Brixologie 8-12 ans NOUVEAUTÉ	Professeur : Sciences en folie 1 part. X 110 \$ = 110,00 \$ Début le 30 janvier 2017 8 cours Min: 14 Max : 24 Total avec taxes :	Frais d'admin 5% = 5,50 \$ TOTAL : 115,50 \$ 121,26 \$
Chorale	Professeur : École de musique de Joliette 8 h X 64 \$ = 512,00 \$ Début le 7 février 2017 8 cours Min : 8 Max : 20 Total :	Frais d'admin 5 % = 25,60 \$ 537,60 \$
Cuisine 5-12 ans	Professeure : Lise Jollet 12 h X 30 \$ = 360,00 \$ Début 7 février 2017 8 cours Min : 8 Max : 8 Total :	A.S = 57,60 \$ Matériel = 360,00 \$ Frais d'admin 5% = 39,40 \$ 817,00 \$
Cuisine santé nouveau genre 5-12 ans	Professeure : Geneviève Roy-Boulard 12 h X 30 \$ = 360,00 \$ Début le 30 janvier 2017 8 cours Min : 8 Max : 10 Total :	A.S = 57,60 \$ Matériel = 320,00 \$ Frais d'admin 5% = 39,31 \$ 776,91 \$
Création multimédia 8-12 ans	Professeur : Stéphane Baillargeon 10 h X 37 \$ = 370,00 \$ Début le 1 ^{er} février 2017 10 cours Min : 8 Max : 8 Total :	Frais d'amin 5% = 18,50 \$ 388,50 \$

Danse populaire et hip hop 7-14 ans Début le 1 ^{er} février 2017 10 cours Min : 8 Max : 12	Professeur : École de danse symbiose 10 cours X 40 \$ = 400,00 \$ Frais d'admin 5 % = 20,00 \$ Total : 420,00 \$
Danse sportive 7-12 ans Début le 1 ^{er} février 2017 8 cours Min : 8 Max : 15	Professeur : Les productions P.L 8 cours X 100 \$ = 800,00 \$ Frais d'admin 5 % = 40,00 \$ Total : 840,00 \$
Dessin 5-12 ans Début 1 ^{er} février 2017 8 cours Min : 8 Max : 10	Professeure : Véronique Lévesque 10 h X 35 \$ = 350,00 \$ A.S = 56,00 \$ Matériel = 40,00 \$ Frais d'admin 5% = 22,30 \$ Total : 468,30 \$
Éveil musical 5-7 ans Début le 30 janvier 2017 8 cours Min : 6 Max : 8	Professeur : Thierry Goulet Forgues 8 h X 35 \$ = 280,00 \$ Frais d'admin 5% = 14,00 \$ Total : 294,00 \$
Guitare traditionnelle 4^e-5^e-6^e années Début le 30 janvier 2017 8 cours Min : 6 Max : 8	Professeur : Thierry Goulet Forgues 8 h X 35 \$ = 280,00 \$ Frais d'admin 5% = 14,00 \$ Total : 294,00 \$
Hockey cosom 6-8 ans Début le 2 février 2017 8 cours Min : 10 Max : 18	Professeur : Para's'cool 1 enfant X 60 \$ = 60,00 \$ Frais d'admin 5% = 3,00 \$ TOTAL : 63,00 \$ Total avec taxes : 66,14 \$
Initiation à la danse 6-7 ans Début le 28 janvier 2017 10 cours Min : 8 Max : 10	Professeur : École de danse symbiose 10 cours X 40 \$ = 400,00 \$ Frais d'admin 5 % = 20,00 \$ Total : 420,00 \$
Initiation au patin 5-8 ans Début le 27 janvier 2017 4 cours Min : 8 Max : 10	Professeure : Lisa Dumontier 4 h X 45 \$ = 180,00 \$ A.S = 28,80 \$ Frais d'admin 5%= 10,44 \$ Total : 219,24 \$
Judo 5-12 ans Début le 12 janvier 2017 12 cours Min : 12 Max : 18	Professeur : École Kime-Waza 1 session X 1000 \$ = 1 000,00 \$ Frais d'admin. 5% = 50,00 \$ Total : 1 050,00 \$
Mini-Mellyn 4^e-5^e-6^e années Début le 27 janvier 2017 10 cours Min : 8 Max : 20	Professeur : Association des grandeurs Nature 1 part. X 90 \$ = 90,00 \$ Frais d'admin 5 % = 4,50 \$ Total : 94,50 \$
Parcours de style crossfit 1^{ère}-2^e années Début le 30 janvier 2017 8 cours Min : 8 Max : 10	Professeur : En Corps 1 part. X 56 \$ = 56,00 \$ Frais d'admin 5% = 2,80 \$ Total : 58,80 \$
Sciences en folie 5-12 ans Début le 30 janvier 2017 8 cours Min: 15 Max : 20	Professeur : Sciences en folie 1 part. X 79 \$ = 79,00 \$ Frais d'admin 5% = 3,95 \$ TOTAL : 82,95 \$ Total avec taxes : 87,10 \$
Théâtre 5-7 ans Début le 3 février 2017 10 cours Min : 8 Max : 10	Professeur : Les petits fouin'arts 10 h X 40 \$ = 400,00 \$ Matériel = 25,00 \$ Frais d'admin 5 % = 21,25 \$ Total : 446,25 \$

Théâtre 8-12 ans	Professeur : Les petits fouin'arts	
Début le 1 ^{er} février 2017	20 h X 40 \$ =	800,00 \$
10 cours	Matériel =	25,00 \$
Min : 8	Frais d'admin 5 % =	41,25 \$
Max : 10	Total :	866,25 \$
Yoga 7-12 ans	Professeure : Sophie Desjardins	
Début le 2 février 2017	10 h X 50,45 \$ =	504,50 \$
10 cours	Frais d'admin 5% =	25,23 \$
Min : 8	TOTAL :	529,73 \$
Max : 12	Total avec taxes :	556,15 \$

Activité familiale

ACTIVITÉ	DÉPENSES	
Activité familiale au gymnase Forfait		
Début : Semaine du 25 septembre 2016	Avec surveillance :	
10 activités	15 h X 11,93 \$ =	177,95 \$
	A. S. =	28,63 \$
	Frais d'admin 5% =	10,33 \$
	TOTAL :	216,91 \$
Activité au gymnase À la fois (maximum de 3 fois)		
Début : Semaine du 25 septembre 2016	Avec surveillance :	
10 activités	1,5 h X 11,93 \$ =	17,90 \$
	A.S. =	2,86 \$
	Frais d'admin 5% =	1,04 \$
	TOTAL :	21,80 \$
Randonnée au flambeau NOUVEAUTÉ	Professeur : En Corps	
Le 28 janvier 2017	2h X 80 \$ =	160,00 \$
	Matériel =	100,00 \$
	TOTAL :	260,00 \$
Sortie familiale à Saint-Jean-de-Matha		
Le vendredi 3 mars 2017	8 adultes x 24,50 \$ =	240,50 \$
L'activité familiale implique qu'un parent soit responsable des enfants qui l'accompagnent.	1/4 autobus jaune =	81,93 \$
Un ado peut participer avec la même formule que pour les samedis de ski (une personne responsable sur place).	¼ salaire étudiant =	25,00 \$
Des animateurs de camp de jour se joindront au groupe avec les enfants de son groupe.	Frais d'admin. 5 % =	17,37 \$
	TOTAL avec taxes =	364,80 \$
	18 enfants X 19,50 \$ =	351,00 \$
	(CAMP DE JOUR)	
	10 enfant X 19,50 \$ =	195,00 \$
	3/4 autobus jaune =	245,78 \$
	¾ salaire étudiant =	75,00 \$
	Frais d'admin 5 % =	39,59 \$
	TOTAL (avec taxes) =	906,37 \$

Adultes et adolescents*

ACTIVITÉ	DÉPENSES	
Anglais débutant ou intermédiaire	Professeur : Allan Patrick	
Début le 31 janvier 2017	10 h X 42 \$ =	420,00 \$
8 cours	A.S. =	67,20 \$
Min : 8	Frais d'admin 5% =	24,35 \$
Max : 12	TOTAL :	511,55 \$
	Total avec taxes	588,15 \$

Adultes seulement

ACTIVITÉ	DÉPENSES
Libres au gymnase Janvier à avril	Avec surveillance 225 h X 11,93 \$ = 2 684,25\$ A.S. = 429,50 \$ TOTAL : 3 113,75 \$ Total avec taxes : 3 580,05 \$
Aérobic 55 Début le 30 janvier 2017 8 cours Min : 8 Max : 20	Professeur : En Corps 1 part. X 56 \$ = 56,00 \$ Frais d'admin. 5% = 2,80 \$ TOTAL : 58,80 \$ Total avec taxes : 67,60 \$
Danse en ligne country NOUVEAUTÉ Début le 29 janvier 2017 8 cours Min : 8 Max : 50	Professeur : Alain Caron 1 part. X 40 \$ = 40,00 \$ Frais d'admin. 5% = 2,00 \$ TOTAL : 42,00 \$ Total avec taxes : 48,30 \$
Danse en ligne et danse sociale Début le 29 janvier 2017 8 cours Min : 8 Max : 50	Professeur : Alain Caron 1 part. X 40 \$ = 40,00 \$ Frais d'admin. 5% = 2,00 \$ TOTAL : 42,00 \$ Total avec taxes : 48,30 \$
Faux vitrail sur toile NOUVEAUTÉ Le 4 février 2017 Min : 5 Max : 8	Professeure : Brigitte Jetté 9 h X 20 \$ = 180,00 \$ Matériel = 150,00 \$ Frais d'admin 5%= 16,50 \$ TOTAL= 346,50 \$ Total avec taxes : 398,40 \$
Marche Active Début le 3 février 2017 8 cours	Professeur : En Corps 8 cours X 72 \$ 576,00 \$ Total avec taxes : 576,00 \$
Pilates Début le 2 février 2017 8 cours Min : 8 Max : 30	Professeure : Coralie Gougeon 8 h X 42 \$ = 336,00 \$ A.S = 53,76 \$ Frais d'admin. 5% = 19,49 \$ TOTAL : 409,25 \$ Total avec taxes : 470,55 \$
Tablette android Début le 30 janvier 2017 6 cours Min : 6 Max : 9	Professeur: Stéphane Baillargeon 9 h X 37 \$ = 333,00 \$ Frais d'admin. 5% = 16,65 \$ TOTAL : 349,65 \$ Total avec taxes : 402,00 \$
Taï Chi NOUVEAUTÉ Début le 2 février 2017 4 cours Min : 8 Max : 12	Professeur: Stéphane Baillargeon 6 h X 25 \$ = 150,00 \$ A.S = 24,00 \$ Frais d'admin. 5% = 8,70 \$ TOTAL : 182,70 \$ Total avec taxes : 210,05 \$
Yoga léger 50 ans et plus – Niveau 1 Début le 31 janvier 2017 10 cours Min : 8 Max : 20	Professeure : Sophie Desjardins 12,5 h X 50,45 \$ =630,65 \$ Frais d'admin. 5% = 31,55 \$ TOTAL : 620,20 \$ Total avec taxes : 761,35 \$
Yoga léger 50 ans et plus – Niveau 2 Début le 2 février 2017 10 cours Min : 8 Max : 20	Professeure : Sophie Desjardins 12,5 h X 50,45 \$ =630,65 \$ Frais d'admin. 5% = 31,55 \$ TOTAL : 620,20 \$ Total avec taxes : 761,35 \$
Yoga pré-natal Début le 31 janvier 2017 10 cours Min : 8 Max : 12	Professeure : Sophie Desjardins 12,5 h X 50,45 \$ =630,65 \$ Frais d'admin. 5% = 31,55 \$ TOTAL : 620,20 \$ Total avec taxes : 761,35 \$

Yoga pré-natal Demi session	Professeure : Sophie Desjardins	
Début le 31 janvier 2017	6,25 h X 50,45 \$ =	315,30 \$
5 cours	Frais d'admin. 5% =	15,75 \$
Min : 8	TOTAL :	<u>331,05 \$</u>
Max : 12	Total avec taxes :	380,60 \$
Zumba Gold pour femme enceinte et 50 ans et +	Professeure : Monika Fortin enr.	
Début le 30 janvier 2017	8 h X 75 \$ =	600,00 \$
8 cours	Frais d'admin 5% =	30,00 \$
Min : 10	TOTAL :	<u>630,00 \$</u>
Max : 30	Total avec taxes :	724,35 \$

CENTRE MULTISPORT

Enfants du primaire (6-12 ans)

ACTIVITÉ	DÉPENSES
Tchoukball	Spécialiste : à confirmer
Début le 13 janvier 2017	10 h X 25 \$ = 400,00 \$
Min : 10	10h X 148 \$/1/3 terrain = 1 480,00 \$
Max : 20	Équipement = 120,00 \$
	Frais d'admin 5 % = <u>100,00 \$</u>
	Total : 2 000,00 \$
Tchoukball (résident)	Spécialiste : à confirmer
Début le 13 janvier 2017	10 h X 25 \$ = 400,00 \$
Min : 10	Équipement = 120,00 \$
Max : 20	Frais d'admin 5 % = <u>26,00 \$</u>
	Total : 546,00 \$

Adolescents et adultes

ACTIVITÉ	DÉPENSES
Ultimate frisbee	Spécialiste : à confirmer
Début le 13 janvier 2017	10 h X 25 \$ = 400,00 \$
Min : 10	10h X 148 \$/1/3 terrain = 1 480,00 \$
Max : 20	Frais d'admin 5 % = <u>94,00 \$</u>
	Total : 1 974,00 \$
Ultimate frisbee (résident)	Spécialiste : à confirmer
Début le 13 janvier 2017	10 h X 25 \$ = 400,00 \$
Min : 10	Frais d'admin 5 % = <u>20,00 \$</u>
Max : 20	Total : 420,00 \$

Adultes

ACTIVITÉ	DÉPENSES
Cours de golf	Professeur : Gaétan Richard
Début le 13 janvier 2017	1 part. X 120 \$ (taxes inc) = 120,00 \$
Min : 6	10h X 148 \$/1/3 terrain = 1 480,00 \$
Max : 12	Frais d'admin 5% = <u>80,00 \$</u>
*5 cours avec prof et 5 cours libres	TOTAL : <u>1 680,00 \$</u>
	Total avec taxes : 1 680,00 \$
Cours de golf (résident)	Professeur : Gaétan Richard
Début le 13 janvier 2017	1 part. X 120 \$(tx. Inc) = 120,00 \$
Min : 6	Frais d'admin 5% = <u>6,00 \$</u>
Max : 12	TOTAL : <u>126,00 \$</u>
*5 cours avec prof et 5 cours libres	Total avec taxes : 126,00 \$

10.2 Programme « Famille au jeu » – subvention

504-11-2016

ATTENDU QUE les Centres de santé et de services sociaux de Lanaudière ont mis sur pied le programme de développement d'activités « Famille au jeu » qui s'adresse aux municipalités de la région qui désirent promouvoir l'activité physique;

ATTENDU QUE le programme « Famille au jeu » offre une bourse de 500 \$ afin de réaliser une activité qui répond aux besoins et attentes de la population;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désire réaliser un rallye familial à vélo ainsi que l'événement « Opération frisson »;

ATTENDU la recommandation du 24 octobre 2016 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du service des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

DE demander la subvention offerte dans le cadre du programme « Famille au jeu », et, à cette fin, d'autoriser monsieur Alain Larue, maire, et/ou en son absence ou incapacité, madame Suzanne Dauphin, conseillère, à signer le formulaire d'inscription 2017.

10.3 Recommandation de la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie – billets et sortie aux Super Glissades Saint-Jean-de-Matha

505-11-2016

ATTENDU QU'une sortie pour les adolescents et adolescentes et les familles aux Super Glissades Saint-Jean-de-Matha a été retenue par le Comité consultatif des loisirs, des parcs et des saines habitudes de vie;

ATTENDU la recommandation de la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies organise, le vendredi 3 mars 2017, dans le cadre de la semaine de relâche, une sortie aux Super Glissades Saint-Jean-de-Matha pour les adolescents et adolescentes et les familles;

QUE la Ville achète des billets en pré-vente pour cette activité afin de les offrir à la population Prairiquoise au tarif de groupe;

D'approuver le budget inhérent à cette activité.

10.4 Soccer – tarification 2017

506-11-2016

ATTENDU QUE l'Association de soccer Le laser a soumis sa tarification pour la saison de soccer 2017;

ATTENDU la note de service du 27 octobre 2016 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du service des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

QUE le soccer pour la saison 2017 soit subventionné à 50 % par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour les jeunes Prairiquois et Prairiquoises qui s'y inscrivent selon la tarification suivante :

Catégories	Tarifications
U4 à U6	75 \$
U7	95 \$
U8 à U17	105 \$

507-11-2016

10.5 Club de patinage de Crabtree – tarification 2016-2017

ATTENDU QUE le Club de patinage de Crabtree offre des cours de patinage artistique pour les enfants au coût de 340 \$, lequel inclus les frais d'association et frais de glace;

ATTENDU la recommandation du 14 octobre 2016 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice des loisirs et des saines habitudes de vie, concernant la politique de rabais pour cette activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accepte d'appliquer le rabais de 50 % sur le coût d'inscription des jeunes Prairiquois et Prairiquoises inscrits au Club de patinage de Crabtree pour la saison 2016-2017.

508-11-2016

10.6 Gymnastique – contribution municipale

ATTENDU QUE des demandes ont été adressées à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies afin qu'une subvention soit accordée au bénéfice des enfants Prairiquois inscrits en gymnastique dans l'un des deux centres de gymnastique du territoire, Hopla! et Gym Annalie;

ATTENDU QU'aucune politique de la Ville ne répond actuellement à cette demande;

ATTENDU la recommandation du 1^{er} novembre 2016 de madame Marie-Andrée Breault, directrice générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

D'accorder une subvention de 50 \$ pour chacun des Prairiquois et Prairiquoises de 17 ans et moins qui sont inscrits dans un programme de gymnastique offert par les écoles Hopla! et Gym Annalie;

DE limiter le montant maximum annuel de subvention à 100 \$ par enfant.

509-11-2016

10.7 Ski et planche à neige – Val Saint-Côme

ATTENDU la recommandation du 24 octobre 2016 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du service des loisirs et des saines habitudes de vie, en ce qui a trait à l'activité de ski et planche à neige offerte aux adolescents et adolescentes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

DE renouveler, pour l'hiver 2017, l'activité de ski et planche à neige, le samedi à Val Saint-Côme, aux conditions suivantes :

Début : 7 janvier 2017
Durée : 8 samedis
Coût : 200 \$ (résidents de Notre-Dame-des-Prairies)
400 \$ (résidents extérieurs)
À la journée 30 \$ (résidents de Notre-Dame-des-Prairies)
50 \$ (résidents extérieurs s'il reste des places dans l'autobus)
Billet seulement : 27 \$
Autobus seulement : 20 \$
Maximum 55 passagers

D'autoriser l'embauche du personnel nécessaire à la tenue de cette activité.

510-11-2016

10.8 Fête nationale 2017 – kiosque de nourriture et boissons

ATTENDU QUE le Groupe scout a manifesté son intérêt à s'occuper de la vente de nourriture et boissons lors de la Fête nationale 2017 de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

ATTENDU la recommandation du 12 octobre 2016 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du service de loisirs et de saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

QUE la Ville confie au Groupe scout de Notre-Dame-des-Prairies la charge de la vente de boissons et nourriture lors de la Fête nationale 2017.

511-11-2016

10.9 Demande de contribution municipale – sport élite

ATTENDU QUE monsieur Pierre Heynemand Jr sollicite de la Ville une aide financière dans le cadre de sa participation aux Championnats du monde de triathlon Ironman à Hawaï, en octobre 2016;

ATTENDU QUE la demande satisfait aux exigences formulées par la politique d'aide au sport élite en vigueur de la Ville;

ATTENDU la recommandation du 24 octobre 2016 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du service des loisirs et des saines habitudes de vie, à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accorde une aide financière de 250 \$ à monsieur Pierre Heynemand Jr.

11. DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET COMMUNICATIONS

512-11-2016

11.1 Programmation culturelle – hiver 2017 – ajouts

ATTENDU QUE le conseil municipal a approuvé, par sa résolution numéro 429-09-2016, la programmation culturelle pour l'hiver 2017;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter des projets à ladite programmation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE modifier la programmation culturelle – hiver 2017 afin d'ajouter des projets de portes ouvertes sur la création et de lecture théâtrale, soit :

Janvier 2017

Jeudi 12 janvier : Danse : Rencontre et répétition avec
Mélissandre Tremblay-Bourassa

Février 2017

Samedi 25 février : Danse et musique – Rendez-vous
famille : Présentation de « Blind date » par
les Bordéliques avec Mélissandre
Tremblay-Bourassa et Gabriel Girouard

Mars 2017

Jeudi 30 mars : Lecture de « La Corneille »

D'approuver le budget inhérent à chacun des projets ci-dessus décrits, lesquels totalisent approximativement 6 250 \$, taxes en sus lorsqu'applicables.

11.2 Travaux d'amélioration au carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies (église)

513-11-2016

ATTENDU QU'il y a lieu de réaliser certains travaux d'amélioration au carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies (église);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

D'autoriser les services municipaux à lancer un appel d'offres sur invitation pour la réalisation de travaux d'amélioration au carrefour culturel (église), notamment pour des travaux d'électricité, d'éclairage et de menuiserie.

11.3 Bourse Rideau 2017 – participation

514-11-2016

ATTENDU QUE la Bourse Rideau est un rassemblement des professionnels des arts de la scène qui se tiendra du 12 au 17 février 2017 à Québec;

ATTENDU QUE madame Valérie Laforest, directrice du service du développement culturel et des communications, propose de participer à cet événement afin de réseauter et établir des contacts favorisant la réalisation des Jeudis Musik'eau et de la programmation à l'église;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

D'autoriser madame Valérie Laforest, directrice du service du développement culturel et des communications, à s'inscrire à la Bourse Rideau 2017 et d'acquitter les frais d'inscription au montant de 370 \$, taxes en sus, s'y rapportant.

11.4 Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de Lanaudière – contribution

515-11-2016

ATTENDU la résolution numéro 117-03-2016;

ATTENDU QU'une contribution de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de Lanaudière entre la Ville et le Conseil des Arts et des Lettres du Québec (CALQ) lui permettra de susciter le développement de projets artistiques sur le territoire Prairiquois et de soutenir la création artistique dans la région de Lanaudière;

ATTENDU la recommandation de la Commission du développement culturel et des communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies s'engage à investir annuellement jusqu'à concurrence de 50 000 \$ pour les trois prochaines années, selon la disponibilité des fonds, en contribution à l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de Lanaudière à intervenir avec le CALQ;

QUE monsieur Alain Larue, maire, et/ou, en son absence ou incapacité, madame Suzanne Dauphin, conseillère, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, soient autorisés à signer ladite entente.

516-11-2016

11.5 Services Web – mandat

IL est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE retenir les services de Karbur, accélérateur technologique, afin de profiter de banques d'heures en support aux outils Google et Facebook ainsi que pour recevoir un encadrement relatif à Facebook, le tout selon l'offre de services déposée à cet effet qui prévoit des honoraires approximatifs de 1 875 \$, taxes en sus.

12. AUTRES SUJETS

Conformément à la loi, la greffière confirme que toutes les déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil ont été déposées en date du 7 novembre 2016.

517-11-2016

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 20 h 22.

Sylvie Malo
Greffière

Nicole Chevalier
Mairesse suppléante